

## Préambule

Pour débiter la soirée d'échanges, Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) propose aux participants une visite commentée de l'exposition dédiée au PLUi HD.

Elle explique que le PLUi HD est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet dédié à l'Habitat et un autre dédié aux Déplacements, ce qui constitue une nouveauté pour la CUD. De plus, deux axes transversaux nourrissent toutes les réflexions en cours, à savoir la santé et le plan air climat énergie territorial.

Afin de construire ensemble le devenir du territoire, les élus ont souhaité qu'une large concertation s'organise à l'occasion de l'élaboration du document d'urbanisme. Car, au-delà du document technique, les habitants sont concernés en premier lieu car le PLUi HD traite de l'aménagement des espaces publics, de la nature en ville, de l'environnement et des risques, de la mobilité, de l'économie, de l'habitat.

Cette démarche invite donc les habitants à faire part de leurs idées, de leurs remarques pour améliorer notre vie quotidienne, grâce à leur expertise d'usage.

L'état des lieux du territoire qui est présenté aborde toutes les thématiques centrales que sont la démographie et l'habitat, le développement économique, industriel portuaire et agricole, les paysages, le patrimoine et la culture, l'environnement, la mobilité, l'accessibilité et les déplacements et la santé et le cadre de vie. Cette exposition informe les visiteurs en s'appuyant sur des chiffres, des illustrations, des études ; elle est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user\\_upload/Panneaux\\_expo\\_PLUIHD.pdf](https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user_upload/Panneaux_expo_PLUIHD.pdf)

Toutes ces informations appellent les visiteurs à débiter des différents sujets abordés dans l'exposition.

## Introduction

**Frédéric BUSSELEZ, animateur.**

**Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.**

**Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).**

**Catherine VERLYNDE, vice-Présidente à l'habitat (CUD), Maire de Bray-Dunes.**

Frédéric BUSSELEZ remercie les personnes présentes ainsi que la commune de Coudekerque-Branche, pour l'aide apportée dans l'organisation de cette réunion. Il regrette le faible nombre de participants, alors même que l'événement a été largement relayé par les médias locaux. Frédéric BUSSELEZ rappelle que cette concertation sur le PLUi HD est à l'initiative de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il invite Bernard WEISBECKER, maire de Leffrinckoucke, à le rejoindre à la tribune.

Ce dernier explique que le PLUi HD est issu d'une évolution législative qui replace la Région au cœur de l'aménagement du territoire. La Région met en place un « Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires », lui-même décliné localement sous la forme d'un PLUi HD – ou « Plan local d'urbanisme intercommunal habitat déplacements ». Outre les dimensions Habitat et Déplacements, ce plan local comporte des aspects transversaux, comme la Santé. Bernard WEISBECKER explique que le PLUi HD s'accompagne

d'une phase de concertation avec les habitants du territoire, dans la mesure où ce dernier aura une incidence certaine sur leur vie quotidienne.

S'agissant de l'aspect Santé, Monique BONIN indique que selon l'OMS, le cadre de vie et l'environnement socioéconomique ont une incidence forte sur l'état de santé d'une population. Pour Monique BONIN, les élus du territoire peuvent donc prendre des décisions qui contribueront directement ou indirectement à la bonne santé des habitants. Elle se félicite que ces sujets soient traités dans le PLUi HD et ajoute que ce processus rentre tout à fait dans les attributions de la CUD.

S'agissant de l'aspect Habitat, Catherine VERLYNDE souligne l'importance d'une démarche concertée avec les habitants. La volonté des élus est réellement d'être au plus près de la réalité du terrain, pour répondre aux attentes de la population. Pour ce faire, Catherine VERLYNDE demande aux participants de s'exprimer à l'occasion de la concertation.

## DEBAT – première séquence

Michel LEBRUN regrette qu'aucune analyse de l'air ne soit effectuée à Coudekerque-Branche. Selon lui, les données disponibles en la matière proviennent d'analyses effectuées dans d'autres points de l'agglomération. Il estime donc qu'il n'est pas possible d'avoir une idée précise de la qualité de l'air à Coudekerque-Branche. Pour Michel LEBRUN, la santé des habitants du territoire passe avant tout par l'amélioration de la qualité de l'air.

Bernard DEWAELE pense que la pression immobilière est en partie responsable d'une baisse de la population dans les zones urbaines. De nombreuses familles choisissent de s'éloigner des villes afin de bénéficier d'un foncier plus abordable.

Concernant la qualité de l'air, Bernard WEISBECKER juge utile de préciser que la CUD lutte très activement contre toutes les émissions de gaz nocives pour la santé. Il précise qu'elle va plus loin, en recyclant certains gaz afin de les réutiliser dans un cadre industriel. Dans le même ordre d'idée, de nombreuses initiatives vertueuses en matière d'environnement sont à l'étude, quand elles ne sont pas encore une réalité. Bernard WEISBECKER explique que le tissu industriel local, particulièrement polluant, a une incidence certaine sur la santé des habitants, ce qui n'est pas normal.

Catherine VERLYNDE rebondit sur l'intervention de Bernard DEWAELE. Elle souligne une baisse de la démographie sur le territoire de la CUD, notamment au profit de la Communauté de communes des Hauts de Flandre. Le prix du foncier est effectivement un facteur d'attractivité pour ces populations. Elle annonce que la CUD travaille de concert avec la CCHF à une harmonisation des règles d'urbanisme, ce qui devrait rééquilibrer les choses.

Camille LANOIR, de la CUD, revient ensuite sur les résultats d'un rapide sondage effectué auprès des participants lors de leur arrivée dans la salle. Ce sondage s'attachait à connaître le type d'habitat occupé par les personnes présentes. Sans surprise, 56 % des personnes interrogées vivent dans un habitat individuel pavillonnaire, ce qui est assez représentatif des communes du secteur. L'habitat individuel mitoyen rassemble 26 % des personnes interrogées, et 18 % pour l'habitat collectif. Pour Camille LANOIR, ce sondage démontre un attachement au territoire et à l'habitat, puisqu'une grande majorité des sondés ne désire pas déménager, quand bien même ils habitent depuis au moins dix ans dans leur logement. S'agissant des raisons de cet attachement, on retrouve le quartier et le cadre de vie. Camille LANOIR indique que le PLUi HD est un moyen de préserver le cadre de vie, tout en limitant l'étalement urbain.

A ce stade de la réunion, Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme (AGUR), souligne l'importance de travailler sur un parcours résidentiel, c'est-à-dire sur des logements qui répondent à des besoins liés à l'âge des occupants. En effet, les besoins en termes de logement diffèrent selon l'âge. Le PLUi HD devra donc répondre aux besoins des habitants, à chaque âge de la vie. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, cela passera nécessairement par une diversification du parc de logements. Elle passe ensuite en revue les différentes formes d'habitats, telles que l'habitat individuel, l'habitat collectif et l'habitat intermédiaire. Valérie MATHIAS HUSSON insiste sur le fait que les constructions se font désormais sur un espace de plus en plus contraint.

La densité des habitations, c'est-à-dire le nombre de logements implantés sur 1 hectare, considéré seul, ne renseigne pas à elle seule sur le type d'habitat en présence. A un même chiffre de densité correspond différentes formes urbaines.

Elle estime donc qu'il faudra bien réfléchir au type d'habitat à planter, afin de limiter la consommation d'espace. Valérie MATHIAS HUSSON estime qu'il faut expliquer aux aménageurs qu'ils peuvent mieux faire avec moins de foncier. La question de l'aménagement du cadre de vie est également primordiale. En effet, un espace végétalisé et intelligemment agencé permet une amélioration du cadre de vie et un embellissement de la ville. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, la population se doit d'être en prise directe avec ces sujets d'aménagement.

Michel LEBRUN suggère que les futurs terrains constructibles, notamment ceux de la rue du Gaz, soient préalablement dépollués. Il regrette que trop de constructions aient été édifiées sans tenir compte de la pollution historique des terrains. S'agissant des craintes de Michel LEBRUN, Christophe BERRIER se veut rassurant. Il indique que la Communauté Urbaine de Dunkerque a investi 600 000 euros dans la dépollution desdits terrains. Le site est donc aujourd'hui parfaitement exploitable. D'autre part, Christophe BERRIER revient sur les projets de construction en cours à Coudekerque-Branche. S'adressant à différents publics, ces projets sont bien les maillons d'un réel parcours résidentiel dans la commune.

Concernant le parcours résidentiel, Frédéric BUSSELEZ s'enquiert de l'avis des participants. Ces derniers reconnaissent que le besoin d'espace diminue généralement avec l'âge, d'autant qu'il devient de plus en plus difficile de s'occuper d'un jardin. Pour Christine BAERT, senior, il est primordial de rester dans sa maison aussi longtemps que possible. Elle pense donc que vivre à proximité des commerces et de professionnels de santé facilite le maintien à domicile. En termes de déplacement, Christine BAERT estime que le vélo et le bus ne sont pas assez adaptés à ses besoins. Elle regrette que la place de l'automobile soit à ce point remise en question.

Bernard DEWAELE rebondit sur l'intervention de Christine BAERT. Il reconnaît qu'il est souvent plus simple de se déplacer en voiture, mais il demande à l'assistance d'être consciente des nuisances provoquées par ce mode de déplacement. Il rejoint Christine BAERT sur la nécessité d'implanter des commerces de proximité et d'aider ceux qui subsistent, pour faciliter la vie des habitants et redynamiser les centres-villes.

S'agissant des déplacements sur le territoire, Sylvain VALLAEYS suggère que les grandes industries de la région remettent en place des services de ramassage pour leurs employés. Cela permettrait de désengorger les routes, donc de diminuer la pollution automobile. Il note cependant que ces mêmes industriels ont fait de gros progrès en matière de rejets polluants. Bernard DEWAELE va dans le sens de Sylvain VALLAEYS. Pour lui, un meilleur maillage du territoire en termes de pistes cyclables permettrait à davantage de salariés de se rendre sur leur lieu de travail à vélo.

## **Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable**

**Delphine CAPET, cheffe de service urbanisme environnement (CUD).**

Delphine CAPET explique que le PLUi HD dépend du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), lui-même découlant de schémas régionaux et de lois. Elle précise que le PADD est issu de la réflexion des élus du territoire, ces derniers ayant défini des orientations en matière de développement durable. Ce projet n'est pas figé, puisqu'il est débattu à plusieurs niveaux et qu'il ne sera arrêté qu'en fin d'année. Delphine CAPET invite donc les participants à participer à cette réflexion, en émettant idées et propositions.

Trois grandes orientations ont été définies par les élus pour le développement du territoire. Tout d'abord, il s'agit de promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre. Les élus souhaitent un urbanisme favorable à la santé, ce qui passe par l'amélioration du bien-être des habitants de l'agglomération. Pour les élus, il s'agit de poursuivre le verdissement de l'agglomération. En outre, il faut développer une mobilité proche des lieux de vie, qui favorise les modes de déplacement alternatifs et doux. Enfin, les élus souhaitent faciliter l'accès aux soins par un meilleur maillage des équipements de santé. La question du patrimoine fait également consensus, dans la mesure où les élus désirent unanimement préserver et valoriser les potentiels du territoire. A cet effet, l'opération « Grands Sites de France », portée par la CUD, sera un moteur pour le développement touristique de l'opération.

Pour les élus, l'eau est une composante essentielle du territoire. C'est un atout en termes de paysage, mais également un risque pour les habitants, que l'eau vienne des terres ou de la mer. Il faut donc acculturer la population à la gestion de risques, pour apprendre à vivre avec. Les élus estiment également qu'il faut réfléchir à de nouvelles façons de bâtir dans les zones concernées par ces risques. On retrouve la thématique de l'eau dans la « Trame verte et bleue » du territoire, qui doit se développer à travers la création de chemins doux, mais aussi le long des voies d'eau. Concernant la question de l'attractivité, les élus s'accordent sur la nécessité de renforcer le boisement sur l'agglomération. Des espaces boisés seront réalisés le long des routes, mais aussi dans les villes. Ils deviendront de véritables zones de respiration urbaine.

S'agissant de la seconde orientation, il s'agit des questions liées à l'habitat. Ce thème s'intéresse particulièrement à la consommation foncière et à la mixité sociale. Les élus s'accordent sur le fait que ces questions doivent faire l'objet d'une répartition concertée entre les communes du territoire. En outre, les bénéficiaires d'un logement social devront avoir un accès facilité à une offre de mobilité et de services. En termes de renouvellement urbain, la règle des 1/3 et des 2/3 est maintenue. C'est à dire qu'il est prévu un tiers de logements construits en extension urbaine pour 2/3 de logements construits dans le cadre du renouvellement urbain. Les élus s'accordent sur le fait que l'offre de logements doit être innovante et modulable, pour qu'elle s'adapte aux nouvelles habitudes de vie. Les élus souhaitent une densité du logement différente selon les secteurs de l'agglomération, afin de favoriser les parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération.

La troisième et dernière orientation consiste à innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique. Les élus reconnaissent la nécessité de diversifier l'économie du territoire, cette dernière étant trop dépendante du secteur industriel. Pour ce faire, une réflexion est menée vis-à-vis :

- des entreprises innovantes, en leur facilitant une implantation sur le territoire ;
- des filières d'avenir, en s'appuyant sur le pôle universitaire de Dunkerque pour proposer des formations en lien avec l'économie locale ;
- du développement touristique de l'agglomération, avec pour objectif une montée progressive en gamme ;
- de la préservation des terrains agricoles, notamment avec le développement des circuits courts et d'une filière bio.

Enfin, s'agissant du commerce, les élus souhaitent conforter les pôles commerciaux existants, pour préserver les centres-villes et le commerce de proximité. A cet effet, Delphine CAPET annonce qu'il n'y aura pas de création de nouveaux pôles commerciaux à l'échelle de l'agglomération.

## DEBAT – deuxième séquence

En matière de construction de nouveaux logements, Sébastien DEREUDRE se félicite de la préservation des zones agricoles. Par contre, il craint que la création de zones de tamponnement des eaux ne conduise à l'inondation de terres agricoles. Enfin, il s'étonne du projet d'extension de la Zone Commerciale de la Grande Porte. Il estime que cela contredit les propos de Delphine CAPET. Bernard DEWAELE le rejoint, en citant l'exemple de l'agrandissement d'un hypermarché dans la commune de Quaëdypre.

S'agissant des zones de tamponnement, Valérie MATHIAS HUSSON indique que ces projets feront l'objet de discussions avec le monde agricole et que cela ne concernera que des zones basses. Selon Sébastien DEREUDRE, il existe d'autres moyens d'agir contre les inondations, notamment grâce aux canaux et aux waterings. Il regrette qu'en matière de lutte contre les inondations, les terres agricoles soient une simple variable d'ajustement. Bernard DEWAELE demande aux élus de revoir techniquement leur projet, sous peine d'inonder tout le territoire. Valérie MATHIAS HUSSON se déclare consciente de l'importance des waterings dans la gestion des flux hydrauliques. Elle explique que le dérèglement climatique induit des précipitations plus courtes, mais beaucoup plus violentes. L'idée est donc de compléter le dispositif existant qui, à moyen terme, ne sera plus suffisant. Sébastien DEREUDRE cite l'exemple des Pays-Bas, qui consolident leurs digues afin de lutter contre l'élévation du niveau de la mer. Pour lui, la France ne protège pas assez ses côtes. En outre, il regrette que les canaux ne soient plus entretenus.

Bernard WEISBECKER rappelle que le PLUi HD est soumis à des lois supérieures et que ce sont les « Schémas d'aménagement et de gestion des eaux » qui déterminent les actions à mener en la matière. C'est bien l'option de la retenue d'eau qui est conseillée, notamment en pied de coteau. Pour Bernard WEISBECKER, le curage des canaux est nécessaire, mais cet aspect est géré par l'Institution Interdépartementale des Waterings. Quant aux watergangs, leur gestion est désormais communale, la région ayant désiré s'en désengager, pour des raisons financières. Il comprend les réticences des agriculteurs vis-à-vis des zones de tamponnement. Cependant, il souligne que la volonté de la CUD est de limiter au maximum les nuisances et que les agriculteurs seraient aidés. Tout comme Valérie MATHIAS HUSSON, il juge nécessaire de compléter le dispositif existant. Sébastien DEREUDRE juge qu'en cas d'inondation, l'état de catastrophe naturelle tarde souvent à être déclaré, ce qui ralentit considérablement l'indemnisation des agriculteurs.

S'agissant de l'agrandissement d'un hypermarché dans la commune de Quaëdypre, Bernard WEISBECKER explique que c'est une opération modeste, qui n'est pas en contradiction avec les décisions de la CUD.

Concernant les inondations, Sébastien HOTTIN suggère d'utiliser des techniques ancestrales, notamment en reboisant l'Houtland, pour pomper naturellement le trop plein d'eau. Il estime que les Pays-Bas ne sont pas un bon exemple, dans la mesure où ce pays a tout misé sur la protection contre les submersions marines et pas assez contre les inondations classiques. Il indique que ce pays commence à envisager des solutions de type zones de tamponnement, pour compléter son réseau de digues. Bernard DEWAELE estime qu'il faudrait davantage adapter l'habitat en zone inondable. Sylvain VALLAEYS invite les aménageurs à réfléchir davantage aux lieux d'implantation des nouvelles habitations et à interroger les parties prenantes locales, qui connaissent parfaitement le territoire.

## 50 ans de la Communauté urbaine de Dunkerque

### Pierre ROGER, CUD

Pierre ROGER explique que la Communauté Urbaine de Dunkerque a été créée en 1958. A l'occasion des cinquante ans de cette collectivité, une démarche prospective est lancée. Il invite les participants à un nouvel échange, sur le futur de l'agglomération, à l'issue de la réunion.

## Conclusion

### **Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.**

Bernard WEISBECKER se félicite des nombreux échanges ayant émaillé la soirée. Il rappelle leur importance pour les élus et techniciens de la CUD. En effet, les habitants étant de fins connaisseurs du territoire, on ne peut pas faire l'impasse sur leur vision des choses. Pour Bernard WEISBECKER, cette concertation permettra de proposer un projet cohérent et compris de tous. Il invite les participants à poursuivre cette concertation via les outils numériques mis en ligne par la CUD.